

## REGLEMENT

### APPEL A PROJETS « REVELATIONS »

#### 1. Présentation de l'appel à projets

MSD lance, avec le soutien de l'Association Française des Soins Oncologiques de Support (AFSOS), un appel à projets « Révélations », dont l'objectif est de **soutenir des projets et des initiatives innovantes en immuno-oncologie sur l'amélioration du parcours et de l'expérience patient.**

L'appel à projet porte sur trois thématiques :

- Les soins de support non médicamenteux

Si les traitements en oncologie progressent et arrivent à des stades plus précoces, les enjeux quant à la prise en charge des patients se multiplient et se complexifient. Ce contexte en évolution amène à repenser sans cesse l'évaluation et la réponse aux besoins des patients, en complément des traitements spécifiques. Ainsi, le développement des soins de support en oncologie est un levier fort pour répondre à ces objectifs.

- La donnée de santé

A l'heure du numérique, les données de santé sont des éléments incontournables dans la prise en charge des patients. Du dépistage au suivi de traitement, en passant par le recueil et l'exploitation des données, comment la donnée en santé a-t-elle un impact sur le parcours et l'expérience patient en oncologie ?

- La pharmacie clinique

Le pharmacien clinicien est un acteur incontournable pour le patient, ses proches et les autres membres de l'équipe. Il permet un usage optimal et sécurise la prise de médicaments. Comment aujourd'hui la pharmacie clinique assure une meilleure prise en charge, et une meilleure expérience du patient sous immunothérapie ?

#### 2. Eligibilité des projets

##### 2.1 Candidats

L'appel à projets est ouvert **exclusivement** aux personnes morales suivantes :

- Établissements de santé publics ou privés à but non lucratif ;
- Établissements publics de recherche ou d'enseignement supérieur ;
- Associations de patients et reconnues comme telles par la HAS
- Association de professionnels de santé
- Les fondations
- Les organismes privés à but lucratif n'étant pas impliqués dans les soins des patients dont les représentants légaux ne sont pas des professionnels de santé
- Les organismes publics intervenant dans le domaine de la santé et de la recherche (CNRS, INSERM ...)
- Les organismes à but non lucratif avec des statuts permettant l'octroi de dons

Le projet doit être réalisé en France par une organisation dont le siège est situé en France (Départements et Régions d'Outre-Mer ainsi que Collectivités d'Outre-Mer inclus).

Le projet devra être initié ou faire l'objet de projets de nouveaux développements au 31 juillet 2024.

## **2.2 Projets non éligibles**

Les projets ne seront pas éligibles à cet appel à projet s'ils sont proposés :

- dans un autre domaine thérapeutique que l'oncologie,
- par des entreprises développant, produisant, commercialisant ou exploitant des produits et des services directement ou indirectement (participation directe ou indirecte) ;
- par des professionnels de santé en leur nom propre et des étudiants se destinant à des professions de santé (incluant les internes et les Docteurs Juniors).
- par des sociétés commerciales sous forme de prestation de service.
- par des syndicats et ordres professionnels
- par des Associations étudiantes

## **3. Candidature**

### **3.1 Inscription à l'Appel à projets**

En amont du dépôt du dossier de candidature, le porteur de projet devra s'inscrire à l'Appel à projet. Cette inscription devra comporter :

- E-mail du porteur de projet
- Etablissement d'appartenance du porteur du projet
- La catégorie auquel appartient le projet
- Un descriptif court

Le formulaire d'inscription sera disponible depuis le site [msd-revelations.fr](http://msd-revelations.fr).

L'inscription à l'Appel à projets constitue l'étape préalable et requise au dépôt du dossier de candidature.

### **3.2 Dossier de candidature**

Le dossier de candidature, disponible notamment depuis le site [msd-revelations.fr](http://msd-revelations.fr), devra comporter :

- Des informations sur l'identité du porteur de projet
- Un descriptif détaillé du projet : contexte, objectifs, modalités de mise en oeuvre, méthodologie, impacts, risques identifiés, équipes impliquées dans le projet

Le dossier complet devra être envoyé par e-mail à l'adresse suivante : [leo.benard@msd.com](mailto:leo.benard@msd.com) et [amandine.vincent@kpl-paris.com](mailto:amandine.vincent@kpl-paris.com) :, avant la date limite définie au paragraphe 3.5 du présent Règlement.

### **3.3 Recevabilité et pré-sélection des projets**

Chaque dossier de candidature sera revu par un comité de MSD en charge d'évaluer la recevabilité des dossiers (« **Comité de l'appel à projets** »). Le Comité de l'appel à projets vérifie, avant la transmission aux membres du jury, la conformité des dossiers candidats par rapport aux :

- critères d'éligibilité définis au paragraphe 2 du présent Règlement et,
- aux conditions légales et réglementaires applicables à chaque projet présenté.

Le Comité de l'appel à projets s'assure également que chaque dossier est complet, c'est-à-dire que l'ensemble des informations et/ou documents requis pour l'évaluation du dossier – tel que visés au paragraphe 3.1 du présent Règlement – ont été renseignés et/ou transmis.

Le Comité de l'appel à projets sera composé :

- D'un représentant de la Direction Juridique ;
- D'un représentant de la Direction des Affaires médicales oncologie ;
- D'un représentant de la Direction Engagement client Accès Régional ;
- D'un représentant de la société de prestation KPL.

### 3.4 Sélection des projets

Chaque dossier, dont la recevabilité aura été confirmé par le Comité de l'appel à projets, sera examiné par un jury pluridisciplinaire bénévole qui évaluera et désignera, de manière indépendante, les projets proposés.

Le jury est composé des professionnels de santé experts suivants et ne comporte aucun représentant, dirigeant ou salarié de MSD :

- Professeure Frédérique Penault-Llorca, anatomopathologiste, CLCC AUVERGNE JEAN PERRIN, Clermont-Ferrand
- Docteur Ivan Krakowski, oncologue, co-fondateur de l'AFSOS, Paris
- Madame Françoise De Crozals, pharmacienne, Avignon
- Professeure Florence Joly, oncologue, CENTRE FRANCOIS BACLESSE, Caen
- Professeure Nathalie Lassau, radiologue, Institut Gustave Roussy, Villejuif
- Catherine Cochez, infirmière en pratique avancée, CHU de Strasbourg, à Strasbourg

Chaque dossier sera évalué et noté sur la base des critères suivants :

Critère	Description	Note sur 10
<b>Innovation et pertinence</b>	Dans quelle mesure le projet propose des idées novatrices et répond aux besoins réels des patients en oncologie	
<b>Impact patient</b>	Evalue comment le projet améliore l'expérience, le confort et la qualité de vie du patient	
<b>Coordination interdisciplinaire</b>	Evalue si le projet implique une collaboration efficace entre les professionnels de santé	
<b>Accessibilité territoriale</b>	Analyse comment le projet prend en compte les patients dans différents territoires et facilite l'accès au soin	
<b>Personnalisation</b>	Evalue la capacité du projet à s'adapter au besoin individuel de chaque patient	
<b>Mesure des résultats</b>	Evalue si le projet prévoit ou a prévu des mesures claires pour évaluer l'impact et l'efficacité des améliorations apportées	
<b>Durabilité</b>	Evalue la viabilité à long terme du projet : ressources, continuité des soins, engagement des parties prenantes	
<b>Faisabilité, répliquabilité</b>	Evalue la qualité du plan d'exécution du projet, y compris les étapes, les ressources et les échéanciers, capacité à être répliqué	

Une note moyenne sera attribuée pour chaque dossier.

Dans l'hypothèse où un membre du jury serait lié, directement ou indirectement, au porteur du projet et / ou à la personne morale qu'il représente, le membre du jury se retirera de la délibération liée au dit projet.

Les délibérations du jury sont confidentielles et aucun représentant et/ou membre des porteurs de projets ne pourra assister à ces délibérations.

### **3.5 Calendrier**

Date limite de réception des dossiers : 31/07/2024 **inclus**

Annonce individuelle des dossiers candidats recevables pour la phase de sélection : Entre le 01/08/2024 et le 30/09/2024

Instruction des dossiers candidats par le jury : **Entre le 30/09/2024 et le 31/12/2024**

Annonce des lauréats : **Entre le 01/11/2024 et le 31/12/2024**

### **4. Montant du prix versé par MSD**

A l'issue de la phase d'instruction des dossiers, un projet lauréat sera sélectionné par le jury, pour chaque thématique visée au paragraphe 1 du présent Règlement, ainsi qu'un projet lauréat « Coup de cœur du jury ». Aussi, quatre projets seront soutenus dans le cadre de cet appel à projets. Un montant de **15.000 €** sera attribué par projet lauréat.

### **5. Annonce des résultats et évènement de remise des prix aux lauréats**

L'annonce des projets lauréats sera faite par MSD lors d'un évènement national au cours du dernier trimestre 2024. Chaque porteur de projet sera informé individuellement et par écrit par MSD sur la période du 30/09/2024 au 31/12/2024.

MSD organisera une remise des prix, au cours de laquelle (i) tous les projets seront présentés et (ii) les participants pourront échanger sur l'amélioration du parcours patient dans le domaine de l'immuno-oncologie.

### **6. Contractualisation et versement du prix**

Le soutien apporté par MSD fera l'objet d'une convention entre MSD et le porteur de chaque projet lauréat et sera versé dans un délai de 90 jours à compter de la signature de cette convention par les deux parties, ce dernier sera versé en une seule fois.

Le porteur de chaque projet lauréat devra :

- mentionner le soutien financier de MSD dans chacune des communication et/ou publications relatives au projet ;
- transmettre un état d'avancement régulier du projet et un rapport final à MSD, ainsi qu'un exemplaire des communications et publications scientifiques se rapportant au projet.

### **7. Communication sur l'appel à projets et les résultats**

MSD utilisera comme moyen de communication son site msd-revelations.fr, MSD Connect, les réseaux sociaux associés et tout support papier ou audiovisuel de son choix (site web, plateformes sociales, réseaux sociaux partenaires, newsletter, affichage, remis, mailing...), pendant une durée de cinq (5) ans, pour communiquer sur l'appel à projets et ses résultats avec, notamment, la liste des lauréats et un résumé des projets soumis, qu'ils aient été lauréats ou non.

Les équipes suivantes communiqueront de manière pro-active sur cet appel à projet :

- Les Medical Sciences Liaison (MSL)
- Les Chefs de projets Parcours de Santé
- Les Responsables Grands comptes
- L'équipe Association de Patients
- L'équipe Engagement Clients Accès au Marché

## **8. Propriété intellectuelle**

Le candidat porteur du projet reste propriétaire de l'ensemble des informations et documents relatifs au projet transmis dans le cadre de sa candidature et dans le cadre des éventuels échanges ultérieurs avec MSD, incluant les discussions relatives à une convention de financement éventuel, ainsi que de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle y afférents. En conséquence, les informations et documents émanant du candidat porteur du projet sont sa propriété exclusive et ne peuvent être utilisés ou reproduits, sans autorisation expresse du candidat porteur du projet. Le candidat garantit que les informations et documents utilisés dans le cadre de sa candidature et des éventuels échanges ultérieurs avec MSD ne portent atteinte à aucun droit de propriété intellectuelle ou autre droit de tiers. Le candidat autorise expressément MSD à utiliser lesdits informations et documents, ainsi que sa dénomination sociale et toute marque ou logo associé, dans le cadre du traitement de la candidature du candidat et de la communication visée à l'article 7 du présent règlement. En outre, le candidat concède par les présentes à MSD un droit exclusif (sauf à l'égard du candidat lui-même qui demeure libre d'exploiter ces éléments), gratuit et sous-licenciable d'utilisation des informations et documents du dossier de candidature, pour la durée de protection des droits sur ces éléments et pour le monde entier. Aux termes de cette licence d'utilisation, MSD est autorisée à exploiter, représenter, reproduire et adapter lesdits documents et informations sur tous supports et par tous moyens, pour ses propres activités, à les utiliser librement, directement ou indirectement, et notamment les publier et les communiquer sans aucune restriction.

MSD sera et restera propriétaire de l'ensemble des informations, documents et fichiers ainsi que des outils, systèmes, logiciels, marques, logos, vidéos, photos émanant de MSD et utilisés par MSD dans le cadre de l'appel à candidatures et dans le cadre des éventuels échanges ultérieurs avec le candidat, incluant les discussions relatives à une convention de financement éventuel, ainsi que de tout droit de propriété intellectuelle y afférent. En conséquence, les informations, documents, fichiers, outils, systèmes, logiciels, marques, logos, vidéos, photos émanant de MSD sont sa propriété exclusive et ne peuvent être utilisés ou reproduits, sans autorisation expresse de MSD.

## **9. Confidentialité**

L'ensemble des informations que le candidat et MSD pourraient être amenés à échanger dans le cadre de cet appel à projets seront des informations confidentielles de la partie dont elles émanent. Ainsi, chacune des parties s'engage à respecter la plus stricte confidentialité sur les informations de l'autre partie et à ne pas les utiliser à d'autres fins que celles du présent appel à projets. Les termes de la convention conclue avec chaque lauréat sont des informations confidentielles de MSD.

Par exception à la confidentialité visée ci-dessus, l'ensemble des documents / fichiers transmis par les porteurs à projet à MSD, dans le cadre du dépôt de leur dossier de candidature sera librement utilisable et communicable par MSD sans restriction ni réserve. Le candidat porteur du projet veillera donc à ce qu'aucune information confidentielle le concernant (ou concernant des tiers) ne soit insérée dans ces documents et fichiers.

Cette obligation sera en vigueur à compter du dépôt de la candidature et le restera pendant 5 ans après la décision du jury.

## **10. Données personnelles**

Pour la gestion de l'appel à projets, MSD sera amené à recueillir des données relatives à l'identité (nom, prénom) et la vie professionnelle des représentants des candidats porteurs de projets et, le cas échéant, des membres devant participer au projet.

Les personnes dont les données personnelles figurent dans le dossier de candidature doivent être informées par le (la) porteur(teuse) du projet qui les a désignés que MSD les utilisera selon les modalités décrites dans le présent Règlement. MSD conservera les données de 6 mois à 1 an à compter de la dernière intervention sur le projet de la personne qui a déposé un document sur le portail de l'appel à projets. A l'expiration de cette date les données seront supprimées.

Les candidat(e)s peuvent contacter MSD chaque fois qu'ils souhaitent accéder, rectifier/mettre à jour ou supprimer leurs données personnelles, en limiter l'usage, s'opposer à leur traitement conformément aux engagements de MSD en matière de protection des données personnelles disponibles [via ce lien](#).

## **11. Cas particulier des lauréats bénéficiaires au sens du dispositif d'encadrement des avantages - Formalités préalables**

Dans le cas où le lauréat est un bénéficiaire visé par le dispositif d'encadrement des avantages, tel qu'une association regroupant des professionnels de santé, le versement de la bourse sera conditionné par la conclusion d'un contrat, qui devra faire l'objet au préalable d'une autorisation de l'Agence Régionale de Santé (« **ARS** ») compétente. Dans cette hypothèse, le prix ne sera versé par MSD qu'après l'obtention de cette autorisation.

En cas de refus d'autorisation, MSD ne sera pas autorisé à apporter son soutien au lauréat.

En tout état de cause et, le cas échéant, si le soutien est autorisé, MSD le déclarera à l'ARS compétente, conformément à son obligation réglementaire.

**Pour toute question, vous pouvez adresser un email à [amandine.vincent@kpl-paris.com](mailto:amandine.vincent@kpl-paris.com) ou [leo.benard@msd.com](mailto:leo.benard@msd.com)**

**Pour toute question relative à un dossier de candidature soumis, merci d'indiquer dans l'objet du mail le nom de l'organisme porteur du projet ainsi que le nom du projet (exemple : CH de X – Projet Y).**